

“ Tentations et ‘embarras de l’âme’ chez Marivaux ”

Christophe Martin

► **To cite this version:**

Christophe Martin. “ Tentations et ‘embarras de l’âme’ chez Marivaux ”. *Revue des Sciences Humaines*, Université Charles de Gaulle Lille 3, 1999, *Morale et fiction aux XVIIe et XVIIIe siècles*, pp.129-138. <hal-01759992>

HAL Id: hal-01759992

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01759992>

Submitted on 5 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

C. Martin « Tentations et ‘embarras de l’âme’ chez Marivaux », *Revue des Sciences humaines*, n° 254 (‘Morale et fiction aux XVII^e et XVIII^e siècles’, dir. M. Escola), avril-juin 1999, p. 129-138.

TENTATIONS ET « EMBARRAS DE L’ÂME » CHEZ MARIVAUX.

« Ce sont les pommes qui nous ont tous perdus. »

Pharsamon, ou les nouvelles folies romanesques

S’il fallait désigner une fiction qui soit au fondement de la morale judéo-chrétienne, il y aurait quelque légitimité à évoquer le scénario de la tentation. Du récit de la Genèse à certain épisode de la vie de Jésus en passant par le Livre de Job, le problème à la fois théologique et moral de la tentation semble fonctionner dans la Bible comme une véritable matrice narrative. On voudrait brièvement indiquer ici l’importance (rarement perçue semble-t-il) et le devenir de ce schème fictionnel dans le texte marivaudien.

Depuis saint Augustin, il est d’usage de distinguer deux types de tentation : la tentation de simple épreuve (*tentatio probationis*) qui permet à Dieu d’éprouver la foi du croyant, et la tentation de déception ou de séduction (*tentatio deceptionis vel seductionis*) qui consiste en une sollicitation — d’origine diabolique ou humaine — au péché. C’est en ce deuxième sens que Marivaux semble s’intéresser tout particulièrement à la question. Qu’elles soient théâtrales ou romanesques, les créatures marivaudiennes se retrouvent en effet fréquemment confrontées à une offre matérielle qui éveille en elles le désir de transgresser une loi morale plus ou moins intériorisée. D’où, dans cette œuvre, la fréquence lexicale non seulement de « tenter » et ses dérivés, mais de verbes tels que « engager à », « corrompre », « appâter », « affriander »... Ces diverses tentations entraînant ce que les personnages de Marivaux appellent volontiers des « embarras de l’âme »¹ ou, en termes plus modernes, des « conflits psychiques ».

Pour se convaincre de l’importance de cette question dans l’œuvre de Marivaux, il suffit sans doute de confronter la structure d’une pièce telle que *La Double Inconstance* à certaines analyses classiques de la tentation, en particulier celles de saint François de Sales dans son *Introduction à la vie dévote* (1619), ouvrage dont les

¹ Jacob parle de son « âme embarrassée » devant les offres de son premier maître (*Le Paysan parvenu*, éd. M. Gilot, Paris, 1965, p. 42), Marianne se trouve bien « embarrassée » de celles de Climal (*La Vie de Marianne*, éd. J. Dagen, Paris, Gallimard, 1997, p. 93). Quant à Arlequin, dans *Le Prince travesti*, le marché que lui propose Frédéric le « chiffonne ». (*Théâtre complet*, éd. H. Coulet et M. Gilot, Paris, Gallimard, 1993, t. I, p. 275).

rééditions sont encore très fréquentes au XVIII^e siècle. Dans un chapitre intitulé « De la nature des tentations et de la différence qu'il y a entre sentir la tentation et consentir à icelle », François de Sales, en préalable à toute analyse théologique ou morale de la tentation, propose à Philothée (destinataire de l'œuvre) une courte fiction — où se vérifie qu'on ne saurait parler de la tentation sans avoir recours à la fable. Celle-là n'est pas sans éveiller quelques échos du côté de Marivaux :

Imaginez-vous, Philothée, une jeune princesse extrêmement aimée de son époux ; et que quelque méchant, pour la débaucher et souiller son lit nuptial, lui envoie quelque infâme messenger d'amour, pour traiter avec elle son malheureux dessein. Premièrement, ce messenger propose à cette princesse l'intention de son maître ; secondement, la princesse agrée ou désagréee la proposition et l'ambassade ; en troisième lieu, ou elle consent ou elle refuse. Ainsi Satan, le monde et la chair, voyant une âme épousée au Fils de Dieu, lui envoient des tentations et suggestions par lesquelles : 1. le péché lui est proposé ; 2. sur quoi, elle se plaît ou elle se déplaît ; 3. enfin elle consent ou elle refuse ; qui sont en somme les trois degrés pour descendre à l'iniquité : la tentation, la délectation et le consentement.²

Pour peu qu'on substitue au titre de Princesse celui de bergère, la situation évoquée rappelle à bien des égards celle de Silvia dans *La Double inconstance*. À cette différence près (liée à d'évidentes raisons de convenance) qu'Arlequin n'est pas son époux mais seulement son « amant ». Car, pour le reste, on remarquera que les différents « degrés » distingués par François de Sales (à la suite de saint Augustin) recouvrent très exactement le déroulement en trois actes de la comédie de Marivaux : par le truchement de « l'infâme messenger » Trivelin (mais aussi par celui de Lisette), le premier acte s'organise tout entier autour d'un effort de « suggestion » (*suggestio*) ; au deuxième acte, l'ébranlement de la constance de Silvia et Arlequin manifeste une « délectation » (*delectatio*) de plus en plus difficile à dissimuler. Le dernier acte s'achevant, comme on sait, par la proclamation d'un double « consentement » (*consensus*).

Dès lors, la fréquence du lexique de la tentation, tout au long de la pièce, ne saurait surprendre, qu'il s'agisse de Trivelin demandant à Arlequin : « la bonne chère vous *tenterait*-elle ? » (I, 4), d'Arlequin parlant de Lisette : « Je gage que voilà une éveillée qui vient pour m'*affriander* d'elle. » (I, 5), ou encore de Silvia avouant au Prince qu'elle prend pour un simple officier du palais : « Il vaut mieux que vous ne soyez pas le maître, cela me *tenterait* trop » (II, 9). Au point qu'on soit conduit à se demander si là n'est pas le sujet fondamental de la comédie. Mais si la question de la

² Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*, éd. É.-M. Lajeunie, Paris, Seuil, 1962, p. 253-254.

tentation apparaît bien comme un principe structurant de la fiction elle-même, force est de constater que la pièce se déleste de toute intention réformatrice : le spectateur n'est nullement convié à condamner le consentement des deux jeunes gens mais seulement à se réjouir à l'annonce des nouvelles alliances. Appel à la bienveillance fort éloquent dans une société nullement déchristianisée et où l'on avait une conscience encore très vive de ces enjeux théologiques et moraux. N'était-ce pas suggérer d'une part la vanité des préceptes exhortant à ne pas céder à la tentation et, d'autre part, l'absence du diable en cette affaire ?

Si l'œuvre de Marivaux affirme très tôt la vanité de toute exhortation contre les tentations, cette affirmation est d'abord, semble-t-il, spécifiée socialement : l'inaptitude à résister à l'éveil d'un désir condamnable, voire « criminel », serait une caractéristique du peuple :

Je ne conseillerai à personne de compter beaucoup sur la religion du plus dévôt personnage d'entre le peuple [...]; il est aisé d'en corrompre le plus honnête homme; car, pour l'engager au crime, il ne s'agit pas de gagner son esprit, on a bon marché de cette pièce; il faut seulement effacer une impression par une autre : celle du cérémonial de la religion qui les a rendu pieux, par l'impression d'une offre qui les chatouille.³

Il serait pourtant hâtif de ne voir en ces lignes qu'une défiance hautaine devant la moralité du peuple. Sauf à supposer que celui-ci soit tout entier soumis au pouvoir du diable, force est de considérer que le problème de la tentation ouvre chez Marivaux davantage à un questionnement social qu'à une réflexion théologique. Si, comme on le verra, les personnages confrontés à la tentation ont le plus souvent un rapport d'appartenance ou, à tout le moins, de proximité avec le peuple, on ne saurait y voir le signe d'une disposition naturelle au vice, mais bien d'une vulnérabilité liée à l'inégalité des conditions (d'où aussi le fait que nombre de ces personnages soient féminins). La question sous-jacente aux différents scénarios de tentation chez Marivaux serait au fond la suivante : quel est le pouvoir d'une offre matérielle sur un sujet en situation de dénuement ou d'infériorité sociale ? Question qui, toutefois, peut être étendue à l'ensemble des rapports humains, comme l'indique nettement l'hypothèse énoncée par Marianne dès le premier livre de son récit à propos des « bienfaits » de Climal : « si les hommes savaient obliger, je crois qu'ils feraient tout ce qu'ils voudraient de ceux qui leur auraient obligation »⁴. À vrai dire, Marianne ne fait ici qu'universaliser les remarques de la *Lettre...* citée plus haut. On voit le corrélat d'une telle conviction : pour

³ *Lettre sur les habitants de Paris* (1717) in *Journaux et Œuvres diverses*, éd. F. Deloffre et M. Gilot, Paris, Garnier, 1988 p. 13.

⁴ *La Vie de Marianne*, op. cit., p. 92.

peu que le tentateur soit habile, nul ne peut lui résister ; aucune vertu morale en l'homme ne saurait, à elle seule, empêcher son consentement à une offre vicieuse ou criminelle.

Mais encore faut-il savoir en quoi consiste l'habileté du tentateur. Si, conformément au récit de la Genèse, la tentation doit parvenir à éveiller un appétit matériel (la pomme), celui-ci ne saurait se ramener (même chez un valet) à un simple appât du gain. Si la pomme est désirable, c'est qu'elle permet de devenir « comme des dieux »⁵. L'offre matérielle est avant tout le moyen opportun d'une surévaluation narcissique. Principe qui se vérifie dans la longue scène du *Prince travesti* (I, 13) où Frédéric s'efforce de corrompre Arlequin. Ce dernier affirme d'abord qu'il se satisfait de sa situation actuelle (manière, peut-être, de faire monter les enchères) : « J'ai bon pain, bon vin, bonne fricassée, et bon visage, cent écus par an, et les étrennes au bout; cela n'est-il pas magnifique ? ». L'habileté du ministre consiste alors à faire une offre dont la supériorité apparaisse à Arlequin non seulement quantitative mais qualitative : « Tu me cites là de beaux avantages! Je ne prétends pas que tu t'attaches à moi pour être mon domestique, je veux te donner des emplois qui t'enrichiront, et par-dessus le marché te marier avec une jolie fille qui a du bien. » L'appât du gain, on le voit, se lie étroitement à une sollicitation de la concupiscence particulièrement efficace : « Allez, vous ne devriez pas tenter un pauvre garçon, qui n'a pas plus d'honneur qu'il lui en faut, et qui aime les filles. [...] Par la mardi, vous êtes bien méchant, d'avoir été trouver l'invention de cette fille. » L'offre de Frédéric se rend désirable en faisant miroiter la fin d'une minorité sociale (suppression de son statut de domestique) et sexuelle (mariage avec Lisette). La proposition comble visiblement un désir de reconnaissance, entendu en son sens le plus fort comme y invitent les insistantes exclamations d'Arlequin : « vous me traitez comme votre enfant » ; « Je vous regarde comme mon père ».

Mais le pouvoir du tentateur est aussi sa faiblesse : sa supériorité, que manifestent ses « bienfaits », risque toujours d'exaspérer l'amour-propre et de susciter des refus indignés. Dès que Frédéric réclame crûment à Arlequin le prix de ses offres, c'est-à-dire la trahison de Lélío, le ministre se heurte soudainement aux scrupules du valet : « la commission me chiffonne ». On s'abuserait sans doute à estimer que ce (tardif) surgissement d'une conscience morale constitue en lui-même un obstacle au consentement d'Arlequin. Mieux vaudrait sans doute voir en ces scrupules l'effet d'une maladresse du tentateur dont les exigences ont trop brutalement manifesté à Arlequin que, désormais, il devait se considérer à sa solde. Autrement dit, l'élément déterminant dans le provisoire refus d'Arlequin devant la tentation, c'est beaucoup moins sa conscience morale que l'impossibilité de s'aveugler désormais sur l'évidence de sa

⁵ Genèse, chapitre III, v. 5 (trad. Lemaître de Sacy).

propre instrumentalisation. C'est pourquoi Lisette n'aura qu'à lui présenter sa trahison comme le fruit d'une prédiction (et non d'un marchandage) pour lui ôter tout scrupule⁶. Mais la meilleure preuve est sans doute la manière dont Arlequin repousse la tentation en proposant à Frédéric la fiction d'une inversion des rôles : « appelez-moi un peu Monseigneur, pour voir comment cela fait ; je suis Frédéric à cette heure, et vous, vous êtes Arlequin. » . C'est par une fiction analogue que Jacob exprime son refus de céder au marché que lui propose son maître dans la première partie du *Paysan parvenu* : « prenez que je sois vous, et que vous soyez moi. Vous voilà un pauvre homme. Mais est-ce que les pauvres gens aiment à être cocus ? » ⁷. Ces fictions, de nature proprement carnavalesque, ont une évidente fonction compensatrice et prouvent que si la tentation échoue, c'est pour s'être heurté non pas à une vertu incorruptible mais à l'amour-propre du sujet : c'est bien ce qu'indique l'exigence d'une réparation, fût-elle purement fictive, prenant la forme d'un renversement des rôles qui dédommage de l'humiliation subie.

Chez Marivaux, une offre n'est donc rejetée comme vicieuse ou criminelle qu'à proportion de l'inhabileté de celui qui l'a proposée. C'est ce qui apparaît clairement dans le double traitement dans son œuvre d'une forme de tentation très particulière, pour ne pas dire passablement perverse : un homme riche et vieillissant (ou en mauvaise santé) fait miroiter à la femme qu'il désire épouser l'imminence de sa propre mort. Marivaux avait peut-être en mémoire un fragment de La Bruyère⁸ dans lequel Nicandre, après avoir exposé à Élise les différents avantages que pourrait lui procurer son consentement au mariage, « insinue qu'il a une santé faible et languissante, et parle de la cave où il doit être enterré ». Maladresse flagrante puisque Nicandre interdit à Élise toute possibilité de s'aveugler sur le vœu de mort qui pourrait l'inciter au consentement. On conçoit qu' « Élise n'[ait] pas le courage d'être riche en l'épousant ». Marivaux reprend une première fois ce motif dans *Les Effets surprenants de la sympathie*, où le riche Turcamène se montre avec Clarice tout aussi maladroit que Nicandre avec Élise : « Si la compagnie d'un homme de mon âge vous ennuyait quelquefois, cet âge si rebutant pour le vôtre vous ferait espérer du moins de ne vous ennuyer pas longtemps. Je ne devrais pas, madame, vous ouvrir une pensée pareille; [...] mais il n'est rien qu'on ne dise, quand il s'agit d'engager ce qu'on aime à faire notre bonheur »⁹. En soulignant lui-même l'inconvenance de son discours, Turcamène ne peut que susciter l'indignation de Clarice. Est-ce à dire que l'argument ne puisse, par lui-même, attirer que mépris et désapprobation ? Rien n'est moins sûr, notamment si l'on se réfère à la neuvième partie de *La Vie de Marianne* où Tervire avoue avoir été fort sensible à une

⁶ Voir la première scène de l'acte II.

⁷ *Le Paysan parvenu*, *op. cit.*, p. 43.

⁸ La Bruyère, *Les Caractères*, « De la société » § 82, (éd. R. Garapon, Paris, Garnier, 1962, p. 178).

⁹ *Les Aventures de ****, in *Œuvres de Jeunesse*, éd. F. Deloffre, Paris, Gallimard, 1972, p. 64.

demande en mariage du baron de Sercour, gentilhomme riche et malade, habilement présentée par Mme de Sainte-Hermières :

Ce mari me répugnait, il est vrai; mais je m'accoutumerais à lui. On s'accoutume à tout dans l'abondance, il n'y a guère de dégoût dont elle ne console.

Et puis, vous l'avouerez-je, moins à la honte de mon cœur qu'à la honte du cœur humain (car chacun a d'abord le sien, et puis un peu de celui de tout le monde), vous l'avouerez-je donc? c'est que parmi mes réflexions j'entrevois de bien loin celle-ci, qui était que ce mari n'avait point de santé, comme le disait Mme de Sainte-Hermières, et me laisserait peut-être veuve de bonne heure. Cette idée là ne fit qu'une apparition légère dans mon esprit; mais elle en fit une dont je ne voulus point m'apercevoir, et qui cependant contribua sans doute un peu à me déterminer.¹⁰

Si Tervire peut apporter son consentement à une offre que Clarice repoussait avec indignation, ce n'est pas en raison d'une moindre conscience morale, ni même d'une situation affective différente. C'est bien plutôt que l'offre dont il s'agit ne saurait être acceptable que si elle est présentée par un tiers : seul moyen de laisser dans une ombre relative la conscience mutuelle de fonder l'union sur l'attente d'un cadavre.

Ce qui détermine le consentement ou le refus devant la tentation, c'est donc la possibilité de concilier cette offre non pas avec les exigences de la conscience morale mais avec celles de l'amour-propre. Toute la difficulté, dans les grands romans de la maturité, vient de ce que la narration rétrospective tend précisément à occulter ce point. Qu'on se rappelle par exemple la longue délibération de Jacob dans *Le Paysan parvenu* après la proposition « avantageuse » de son maître d'épouser Geneviève (la clause tacite du contrat étant que le maître s'octroie au passage un droit de cuissage permanent). La tentation semble d'autant plus forte qu'elle s'accompagne de l'offre immédiate d'un « petit rouleau d'argent ». Mais ce qui frappe en ce dilemme, c'est son caractère ouvertement rhétorique : l'allégorie opposant l'Honneur à la Cupidité semble directement héritée des *psychomachia* du Moyen-âge¹¹. La structure duelle du texte paraît reprendre, en l'exagérant, le modèle classique du monologue délibératif, polarisé autour du désir et de la loi. De fait tout le travail de la narration vise à persuader que l'« embarras » du jeune homme est lié à un conflit entre un appétit matériel et une forte réticence morale. L'exagération du caractère alléchant de l'offre (« n'était-ce pas la pomme d'Adam toute revenue pour moi ? ») est d'ailleurs manifeste. Le renoncement

¹⁰ *La Vie de Marianne*, op. cit., p. 552.

¹¹ Voir sur ce point les analyses de Sylvie Dervaux : « Fantaisies allégoriques », *Europe* n° 811-812, 1996 (n° spécial Marivaux), p. 107-116.

de Jacob n'en prouvera que mieux sa haute vertu : Adam, lui, n'a pu résister à la tentation... Mais cette plaisante exposition du conflit laisse quelque peu perplexe. L'Honneur invoqué a-t-il quelque rapport avec une conscience morale ? On peut en douter lorsqu'on l'entend affirmer : « le ressouvenir de la faute [de Geneviève] te la rendra insupportable ». Tout l'effort de Jacob narrateur ne consiste-t-il pas à déplacer sur un plan « purement » moral une problématique beaucoup plus archaïque, à situer du côté de la souillure ou du dégoût ? Pour le jeune Jacob, l'enjeu est sans doute de conserver une intégrité bien moins morale que sexuelle : le « petit rouleau d'argent » que lui tend son maître ne serait-il pas un piètre substitut à ce dont Jacob se verrait dépossédé s'il acceptait de partager avec lui le corps de Geneviève ?¹²

L'évidence de l'artifice rhétorique serait dès lors, pour Marivaux, le moyen de suggérer que l'exhibition d'un conflit manifeste peut servir à l'occultation d'un conflit latent (dont la nature semble en l'occurrence clairement œdipienne). On en trouverait peut-être une autre confirmation du côté de Marianne et de son talent à offrir au lecteur de charmants conflits entre son honneur (notion dont on connaît désormais le caractère éminemment équivoque) et sa coquetterie. Les « bienfaits » de Climal ouvrent en effet à des cas de conscience presque aussi bien balancés que ceux de Jacob dans *Le Paysan parvenu*¹³. Marianne narratrice ne manque certes pas d'ironiser sur sa coupable faiblesse devant les vêtements offerts. Mais le lecteur n'en est pas moins invité à considérer qu'à aucun moment, et en dépit de son total dénuement, elle n'a été tentée de céder aux avances de son hypocrite bienfaiteur. Même misérable, Marianne n'est pas corruptible mais seulement sujette à ce qu'elle se plaît à appeler sa « vanité ».

Pour qui s'y attarde un instant, le conflit en jeu dans cet épisode initial de la vie de Marianne peut sembler pourtant beaucoup plus trouble. Précisons d'abord que l'aveuglement prolongé de Marianne sur le désir de Climal est pour le moins suspect. Il fait d'ailleurs l'objet d'une longue justification¹⁴ dont les arguments sont, pour l'essentiel, immédiatement contredits lorsqu'il s'agit d'expliquer le « coup de lumière » qui l'éclaire sur le sens de la conduite du faux dévot (Marianne avouant alors qu'elle n'était déjà plus une parfaite ingénue). Si elle affirme ensuite que « M. de Climal [lui] était parfaitement indifférent », c'est pour ajouter aussitôt : « peut-être eût-il été ma première inclination si nous avions commencé autrement ensemble »¹⁵. Et d'expliquer, en de subtiles maximes morales, que la charité tuant l'amour, Climal ne pouvait rien espérer d'elle. D'où il faut conclure, une fois encore, que si ce dernier n'est pas aussi

¹² Reprenant une situation analogue, Marivaux donne à La Verdure cette savoureuse réplique : « Mon maître m'est un peu suspect; je n'aime pas les veuves dont le mari vit encore » (*Le chemin de la Fortune*, in *Journaux et Œuvres diverses*, op. cit., p. 367).

¹³ Voir notamment le passage où Marianne présente son dilemme sur un mode binaire : « cependant... » ; « d'un autre côté... » (*La Vie de Marianne*, op. cit., p. 94).

¹⁴ Cf. « il n'y avait pas moyen [...] que j'en pénétrasse davantage... » (*ibid.*, p.89).

¹⁵ *Ibid.*, p. 91.

heureux que le Prince dans *La Double Inconstance*¹⁶, c'est seulement en raison de la maladresse de ses « bienfaits », qui ne permet pas à Marianne de s'aveugler sur la parenté entre cette bienfaisance et une offre pure et simple de prostitution. Car, on le voit à nouveau, ce n'est pas la matérialité de l'offre qui fait obstacle au consentement, mais seulement sa forme lorsque celle-ci ne parvient pas à dissimuler de pénibles affinités avec un simple marchandage.

En sorte qu'on est conduit à se demander si « la parfaite indifférence » de Marianne ne dissimulerait pas un sourd dépit devant une maladresse qui ne l'offense que parce qu'elle interdit son consentement. Autrement dit, le conflit exhibé entre la coquetterie et la honte d'accepter un don intéressé pourrait servir avant tout à occulter un conflit antérieur beaucoup plus fondamental : la tentation du consentement à la proposition elle-même. En fait, le désir de garder les vêtements offerts par Climal ne devient peut-être coupable que parce qu'il est étroitement lié au ressentiment de n'avoir pu consentir à son offre. Car l'objet de la tentation pour Marianne, c'est beaucoup moins la parure en elle-même que la séduction que celle-ci lui permettra d'exercer non seulement sur les autres hommes (la rencontre de Valville est imminente) mais au premier chef sur Climal lui-même. Le désir de conserver les habits offerts n'est peut-être pas aussi innocent que les termes de « vanité » et de « coquetterie » s'efforcent paradoxalement de le suggérer¹⁷ : « Je reculais une rupture avec M. de Climal, et je gardais ce qu'il me donnait »¹⁸. Attitude non dénuée de cruauté, qui conduit à répondre à l'attente de Climal dans le seul univers des signes afin de mieux lui dérober la substance même de ces signes, autrement dit à lui offrir l'apparence désirée en lui refusant la réalité de son corps. On concevrait qu'à ce trouble désir soit liée une insistante culpabilité.

En somme, ce que suggère Marivaux par le biais du roman-mémoire, c'est que le scénario de la tentation est, au moins en partie, une fable que s'invente le sujet « après coup ». À vrai dire, c'est aussi ce que laisse plaisamment entendre le récit qu'Arlequin élabore de ses transactions avec Frédéric dans *Le Prince travesti* : « Oui, c'est fort bien dit, il m'a corrompu, j'avais le cœur plus net qu'une perle, j'étais tout à

¹⁶ L'habileté du Prince dans *La Double inconstance* consiste essentiellement à rester *incognito* le plus longtemps possible, c'est-à-dire à dissocier ses bienfaits de sa personne, sous le masque d'officier du palais. Nous renvoyons sur ce point à une précédente étude : « Le jeu du don et de l'échange. Économie et narcissisme dans *La Double inconstance* », *Littératures*, n° 35, 1996, p. 87-99.

¹⁷ Sur ce point les arguments de la jeune Marianne se confondent parfaitement avec ceux de la comtesse narratrice (voir les glissements imperceptibles entre la voix narrative et le style indirect libre dans le dialogue avec Mme Dutour : «... si j'avais reçu ses présents, c'était par un petit raisonnement que mes besoins et ma vanité m'avaient dicté, et qui n'avaient rien pris sur la pureté de mes intentions...», *op. cit.*, p. 100).

¹⁸ *Ibid.*, p. 94.

fait gentil...»¹⁹. De ces fables, on ne voit guère dès lors quelle morale on pourrait tirer. Car le dilemme rhétorique qui les fonde sert avant tout à rationaliser un conflit latent dont les enjeux semblent se situer en-deçà ou au-delà de toute conscience morale. À juxtaposer le discours d'Arlequin devant Frédéric, de Jacob devant son maître, de Marianne devant Climal..., on relèverait la revendication d'une même posture infantile et passive devant des avances ou des manœuvres ayant corrompu leur innocence. C'est dire qu'à l'horizon de ce scénario récurrent que la théologie baptisa *tentatio seductionis*, pourrait se profiler le fantasme originaire que l'analyse freudienne choisit, elle, de nommer « scène de séduction ».

Christophe Martin (Fondation Thiers).

¹⁹ Acte II, scène 12. Voir aussi son récit à la Princesse acte II, scène 10.